Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215600065-20251202-DEL20251119_56-DE

DEL20251119-56

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Guénaël, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2025

PRESENTS (15) M. LAUNAY Guénaël, M. RUAUD Fabrice, Mme MOHAER Céline, M. PERRICHOT Corentin, M. LE HENAFF Edouard, Mme RUAUD Annick, Mme CESARI Frédérique, M. ROGER Grégory, Mme BERTHY Juliette, M. LABBE Benoît, Mme GEFFROY Aurélie, Mme LUCAS Marie-Thérèse, M. GUILLOTEL Alain, M. CHOTARD Alain, M. CHOTARD Clément.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (4) :
Mme ROUAUD Louise, ayant donné pouvoir à M. LAUNAY Guénaël.
Mme GICQUEL Lauréline, ayant donné pouvoir à Mme GEFFROY Aurélie.
M. JOSSET Sylvain, ayant donné pouvoir à M. RUAUD Fabrice.
M. RIALET Kevin, ayant donné pouvoir à Mme MOHAER Céline.

Délibération DEL20251119-56 – DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU FAFA POUR LES TRAVAUX DES VESTIAIRES DU STADE MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de rénovation des vestiaires du stade municipal nous avons la possibilité d'obtenir une subvention d'équipement de la part du Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA) comme ci-dessous :

Commentaires à propos des "Etudes et AMO" :
SPS : personne en charge de la Sécurité et de la Protection de la Santé tout au long du chantier (obligatoire dès lors qu'il y a plusieurs entreprises à travailler sur un même chantier). Bureau de Contrôle : vérifie que les plans de l'architecte et les ouvrages des entreprises respectent bien les normes en vigueur. Etudes structures : réalisée sur le bâtiment existant (nous servira pour la partie rénovation). Demande de l'étude quand le projet des vestiaires n'était encore qu'en une seule phase. Etudes de sol : parfois dans son lot maçonnerie. Le faire avant de lancer le marché public permet de mieux maitriser les aléas de chantier au niveau des fondations.

Dépenses		Montant HT €		Recettes	Montant HT €	%
Travaux		442 251,00 €		Subvention DETR	150 000,00 €	29,5 %
Etudes et AMO		65 651,00 €		Conseil Départemental du 56	155 000,00 €	30,5 %
				FAFA – Club – House	15 000,00 €	3 %
				FAFA – Vestiaires	10 000,00 €	2 %
				Autofinancement	178 251,00 €	35 %
TOTAL		**508 251,00 €**		**TOTAL**	**508 251,00 €**	100 %

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215600065-20251202-DEL20251119_56-DE

DEL20251119-56

Il est demandé au conseil municipal de :

D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches pour engager cette demande d'aide financière auprès de la FAFA.
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité (Résultat du vote : 16 votes pour, 0 vote contre, 3 abstentions) des membres présents ou représentés :

Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches pour engager cette demande d'aide financière auprès de la FAFA.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Guénaël LAUNAY



Certifié exécutoire
Les formalités de publicité ayant été
effectuées le : 27/11/2025
et l'extrait du registre des délibérations ayant été transmis en Préfecture le : 27/11/2025